Image not found or type unknown

pret D ARGENT a ma fille

Par **marivonne59**, le **10/10/2012** à **08:25**

bonjour,j ais preter mes economie a ma fille, j ais tenter une action en justice, malheureusement j ais perdu et en plus condannée a lui verser 1000.00 euros. que je peux meme pas a lui verser, car je n ais plus rien que faire? je vie avec 700 euros tout mes economis sont partie en fumée. je trouve que c est injuste. j aie perdu 10500euro et lui donner encore 1000.00euro c est trop.je ne sais plus quoi faire?

Par **youris**, le **10/10/2012** à **11:11**

bjr,
je suppose qu'il est trop tard pour faire appel.
si vous avez perdu c'est que vous n'avez sans doute pas pu prouver la réalité du prêt.
si le tribunal a jugé que c'était une donation, il en sera tenu comte dans votre succession.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés